



**CNBA**

Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

## Chambre nationale de la batellerie artisanale

### CONSEIL D'ADMINISTRATION n°128

Séance du 23 février 2017

### Délibération n°8

#### Nomination d'un membre de la commission des aides

*Vu les articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 du code des transports ;*

*Vu le règlement intérieur de la Chambre nationale de la batellerie artisanale ;*

*Vu la présentation faite en séance ;*

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale nomme Madame Viviane DUBOURG en qualité de membre de la commission des aides de l'établissement.

#### **Article 2 : Entrée en vigueur**

Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur dans un délai de dix jours à compter de sa notification aux autorités de tutelle de l'établissement, si elles n'y font pas opposition dans ce délai.

#### **Article 3 : Publication**

La présente délibération est publiée au registre des délibérations de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Paris, le 28 février 2017

Le président du conseil d'administration de la  
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

Michel DOURLENT